



## Réunion du Conseil Municipal du 14 mai 2013

L'an deux mille treize le 14 mai à 20h, le Conseil Municipal de la Commune de BOISSET-lès-MONTROND, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Claudine COURT, maire.

Convocation : 7 mai 2013.

Présents :

Mesdames Claudine COURT, Ginette KANOU, Gisèle MELONI, Thérèse RICHARD, Karine DI CARO (arrivée à 20h30).

Messieurs Rémy BAPTISTE, Michel GIRAUD, René HRYNIOW, Bernard JARDY, Pierre MAGAT, André TARDY, Yvan THEVENON.

Absents : Mmes Chrystelle VANDERHEGGEN, Isabelle GIRAUD, M. Guillaume POTY.

Secrétaire : André TARDY.

En ouverture de séance Madame le Maire demande au Conseil l'autorisation d'ajouter une question à l'ordre du jour :

- Achat de la propriété ARAUJO-BARONNIER

Le Conseil accepte à l'unanimité cet ajout.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu du conseil du 28 mars 2013.

### **ACHAT DE LA PROPRIETE ARAUJO-BARONNIER**

Madame le Maire rappelle au Conseil que la propriété ARAUJO-BARONNIER est à vendre (saisie judiciaire), qu'elle a fait l'objet d'une vente aux enchères sans trouver d'acquéreur sachant que la commune exerce son droit de préemption, la partie la plus au nord de la parcelle l'intéresse afin d'agrandir le cimetière. Une proposition d'achat a été faite à hauteur de 80 000€ suite à l'estimation des Domaines.

Madame le Maire s'est rendue à une 1<sup>ère</sup> convocation chez le juge le 11 mars en présence de Mme BARONNIER et M. ARAUJO. Ceux-ci n'ayant aucune proposition concrète, une 2<sup>ème</sup> audience a eu lieu le 15 avril. Sans avancée concrète, un délai supplémentaire jusqu'au 29 avril leur a été accordé.

Par courrier, Madame BARONNIER nous a fait savoir qu'elle avait 2 propositions d'achat, une à 100 000€ et une autre à 120 000€, qu'elle les communiquait au juge.

Madame le Maire propose au Conseil de faire 2 propositions pour cette acquisition :

- 100 000€ pour la totalité de la propriété
- 20 000€ pour la partie nord du terrain, soit environ 420 m<sup>2</sup>.

Après en avoir délibéré, le conseil approuve ces propositions par 10 voix pour et 1 contre et autorise Madame le Maire à les communiquer au juge en charge de l'affaire.

### **CONVENTION AVEC LE CONSEIL GENERAL : COCS**

Madame le Maire informe le Conseil que les travaux engagés dans le cadre du COCS seront bientôt terminés, sauf pour la partie sud du village, où ils ne pourront être entrepris qu'après les travaux du SIVAP. Ces travaux étant subventionnés par le Conseil Général, une convention doit être passée entre les deux parties.

Cette convention a pour objet de préciser la maîtrise d'ouvrage de l'opération d'aménagement de la RD 105 sur la commune, la maîtrise d'œuvre des travaux correspondants, les modalités de financement des opérations, les conditions d'entretien ultérieur des ouvrages et les responsabilités de chacune des parties.

Madame le Maire propose que les points concernant le rabotage de la chaussée avant la pose du nouvel enrobé et l'accès aux propriétés soient discutés avec les représentants du Conseil Général avant la signature de la convention.

Le Conseil approuve cette décision et, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer cette convention et tous les documents s'y référant.

### **NOUVELLE REPARTITION DES SIEGES AU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Madame le Maire informe le Conseil que la loi RCT du 16 décembre 2010 instaure le principe du scrutin fléché pour la désignation des conseillers communautaires dans les communautés d'agglomération lors des prochains renouvellements généraux des conseils municipaux.

Une proposition de répartition a été approuvée par délibération du conseil communautaire du 26 mars 2013.

Avec cette nouvelle répartition, la commune perd un conseiller et n'en n'aura donc plus qu'un.

Après en avoir délibéré, le conseil n'apprécie pas du tout d'être mis devant le fait accompli et se prononce de la façon suivante : 4 pour et 8 abstentions.

### **AFFECTATION DES SUBVENTIONS 2013**

Madame le Maire demande au conseil d'affecter les subventions budgétisées en 2013.

Après avoir délibéré, le conseil municipal vote les subventions suivantes à l'unanimité :

<b>ASSOCIATIONS</b>	<b>MONTANTS (en €)</b>
BOULE DE LA MARE	300.00
COMITE DES FETES	300.00
CLUB JEUNESSE ET SPORTS	300.00
FOOTBALL CLUB	300.00
LE BRIGADIER D'OR	300.00
CLUB AMITIES ET LOISIRS	300.00
SOU DES ECOLES	300.00
CANTINE	300.00
PHILA CLUB COLLECTIONS	300.00
GENTIANE ET COOKIE	150.00
ANCIENS D'ALGERIE	100.00
DONNEURS DE SANG	80.00
ARTS MARTIAUX DU FOREZ	300.00
MFR MONTBRISON (5 élèves)	45.00 par élève
CFA Les Mouliniers (2 élèves)	45.00 par élève
Lycée de Ressins (1 élève)	45.00 par élève
CFA BTP (4 élèves)	45.00 par élève
Sou des Ecoles : Noël des enfants (le nombre d'enfants sera connu à la rentrée 2012)	10.00 par élève

### **CONVENTION « RELAIS 42 : ASSISTANCE TECHNIQUE AUX CHAMBONS**

Après lecture du compte rendu de la réunion avec l'UFCV du 18 avril dernier, Madame le Maire communique à l'ensemble des élus le projet de convention d'assistance technique proposé par l'UFCV pour aider les trois municipalités, membres du bureau de l'association les Chambons à prendre notamment les bonnes décisions, mettre en place les outils indispensables pour surmonter les difficultés rencontrées par l'association.

La gestion de celle-ci ne repose que sur des bénévoles alors qu'il s'agit d'une véritable entreprise.

Elle vit une crise de croissance, laquelle si elle n'était pas surmontée rapidement, compromettrait sans nul doute le maintien des services mis en place en faveur des familles, de leurs enfants et des jeunes.

La rémunération demandée par l'UFCV s'élève à 3 311.12€ pour 15 rencontres y compris les frais de déplacement soit 45 % à charge de notre commune, soit 1 490€.

Madame le Maire sollicite l'autorisation de signer cette convention pour que l'UFCV apporte son concours très rapidement aux Chambons.

Après discussion, le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, Madame le Maire à signer cette convention d'assistance technique proposée par l'UFCV.

Rémy BAPTISTE demande à ce que cette gestion soit surveillée ainsi que l'organisation. Claudine COURT précise que dans un premier temps le poste de direction va être redéfini.

Madame le Maire rappelle au Conseil que l'école « perd » une classe à la rentrée, et propose de mettre à disposition la classe située à côté de la bibliothèque aux Chambons pour le périscolaire afin de limiter la cohabitation avec l'école.

Pour cela quelques travaux seront à prévoir : pose de petits wc, création d'une porte de communication avec le bureau de la bibliothèque pour disposer d'un accès handicapé, ...

Le Conseil approuve cette décision à l'unanimité.

### **CONTRATS DE PRETS POUR COCS**

Madame le Maire rappelle, pour information, qu'aucun emprunt n'a été contracté au cours du mandat.

Le Maire, Claudine COURT, informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de contracter deux emprunts pour le COCS (Contrat Communal Simplifié) : un emprunt sur moyen terme et un crédit relais pour le paiement de la TVA.

Gisèle MELONI, adjointe en charge des finances, donne lecture des propositions de la Caisse d'Epargne, du Crédit Mutuel et du Crédit Agricole, comportant différents taux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de souscrire les deux emprunts auprès du Crédit Agricole, dans les conditions suivantes :

- Prêt à moyen terme
  - Montant : 300 000 €
  - Durée : 12 ans
  - Taux d'intérêts : 3.11 % fixe
  - Périodicité : trimestre
  - Frais de dossier : 0.10 % du montant emprunté soit 300 €
  
- Prêt à court terme
  - Montant : 100 000€
  - Durée : 24 mois
  - Taux d'intérêts : 1.96 % fixe
  - Périodicité : trimestre
  - Frais de dossier : 0.10 % du montant emprunté soit 100€. Possibilité de remboursement anticipé.

Le Conseil Municipal donne tous pouvoirs au Maire pour signer le contrat de prêt ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

### **NOMINATION DE L'ACMO**

André TARDY informe le Conseil qu'un assistant de prévention, anciennement ACMO (agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité) doit être nommé dans chaque collectivité, quelle que soit sa taille.

Cet agent a pour mission d'assister et de conseiller l'autorité territoriale concernant la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité. Sa désignation doit se faire avec son accord. Il doit suivre une formation initiale de 3 jours, une formation continue de 2 jours l'année suivant sa nomination puis de 1 jour les années suivantes.

André TARDY propose que cette mission soit confiée à Rémi SEGUIN. Il disposera de 2 heures par mois pour cette mission, un peu plus de temps lui sera accordé pour la mise en route.

Le Conseil nomme Rémi SEGUIN assistant de prévention à l'unanimité moins 1 abstention.

### **QUESTIONS DIVERSES**

- o Courrier des assistantes maternelles de la commune : Madame le Maire donne lecture d'un courrier des assistantes maternelles reçu le 16 avril dernier, dans lequel elles manifestent leur colère suite au questionnaire diffusé dans les boîtes aux lettres. Les Nounous ont été reçues en mairie et ont fait part de leur inquiétude quant à leur avenir professionnel, certaines ayant dû s'inscrire au Pôle Emploi.  
2 propositions de micro crèches ont été reçues en mairie, une de Mme CHEVROT (fondatrice de la crèche d'UNIAS, et une autre des personnes qui ont distribué le questionnaire.

- Poulailleurs : Suite au dépôt de permis de Nicolas RIVOIRE pour la création de 2 poulailleurs chemin de Gand, une vague de mécontentements a pris naissance chez les voisins du projet. Une rencontre a eu lieu avec quelques-uns, puis une réunion d'information a été programmée afin que le projet soit expliqué par M. RIVOIRE et les techniciens en charge de ce projet labellisé. Cette réunion n'a pas été constructive, le voisinage se sentant trahi, il a pris à partie la municipalité et n'a pas du tout été ouvert aux informations des professionnels.  
Ils ont ensuite demandé à ce que la question soit inscrite à l'ordre du jour du conseil, ce qui n'a pas été fait sachant que le projet n'a pas à être discuté s'il est inférieur à l'installation de 30 000 poulets.
- Columbarium : l'achat d'un nouveau columbarium a été voté au budget, celui en place étant plein. Rendez-vous a été pris avec une entreprise pour le 27 mai à 10h.
- Pétanque des élus le 7 septembre à Pouilly les Feurs : engager une triplète.
- Jeux de la cour d'école : 2 ne sont plus homologués car ils n'ont pas de plaque, pour les 2 autres, il faut les repeindre avec de la peinture alimentaire et refaire le sol avec des dalles amortissantes. Les travaux sont en cours.
- Travaux COCS : Colas devrait avoir terminé à la fin du mois de mai, sauf pour les travaux du bourg, qui seront différés.
- Ligne ERDF : les travaux d'enfouissement de la ligne M.T. Boisset / Unias débuteront début juin.
- SIVAP : des travaux de réfection des réseaux sont prévus pour septembre dans le bourg : toute la rue du Bourg en Haut, ancienne route de Fontannes et partie du la route du Canal entre ces 2 voies.
- Impasse de l'Usine : voir les subventions possibles.
- Voirie communautaire : Eiffage dont faire les enrobés du chemin de la Garenne du RD105 à la station de relevage et du chemin des Etangs des propriétés METHON à la ferme GRANGE, fin mai.
- Auvent Boule de la Mare : il est terminé. Le fonds de concours va être demandé à l'association.
- SAGE : suite à une rencontre avec le SIEL, une étude va être diligentée pour une éventuelle pose de panneaux photovoltaïques sur le pan sud de la toiture de la salle des fêtes.
- Centre d'Education Fermé : suite à une demande de projet de leur part, la commune leur a fourni les matériaux nécessaires à la création et mise en place de bancs en bois sur le chemin piétonnier de l'ancienne voie ferrée.  
Ceux-ci étant installés depuis quelques temps et très appréciés des promeneurs, un pot leur sera offert le mercredi 12 juin à 11h30 en mairie afin de les remercier.
- Prochain conseil : mercredi 3 juillet à 20h.

La séance est levée à 23h.